COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

Etaient présents: Mmes FRANCOIS, FUMEY, SOUM-GLAUDE,

Mrs: AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL

Absents excusés: Mme VINCENT, Mrs FOUCQUE et PALAU

TABLEAU PERMANENCE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES

Le Conseil Municipal met en place le planning pour la permanence des élections législatives prévues le 30 juin 2024 et le 7 juillet 2024.

REGLEMENTATION PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Saissac est un village non seulement d'agriculteurs mais également très touristique. L'assemblée comprend les difficultés des agriculteurs mais il est indispensable que les projets n'entraînent pas une dénaturation du paysage visible. De ce fait, les membres du Conseil Municipal décident qu'à compter de ce jour, tous les projets agrivoltaïques devront respecter les règles suivantes :

- Aucune co-visibilité avec les axes routiers suivants : D4/D103/D629/D408/D164/D213
- Aucune co-visibilité avec le village

Tout projet devra faire l'objet d'une présentation auprès du conseil municipal afin d'émettre un avis.

PROJET LIVRE SUR SAISSAC ET SES ENVIRONS

Après lecture d'un mail de Mme Nathalie NAHOUM concernant l'édition d'un livre sur Saissac et ses environs, le Conseil Municipal approuve la proposition pour réaliser ce livre pour une centaine d'exemplaires. Il pourra être mis en vente au château. Il est demandé à Mme NAHOUM de préciser le prix d'achat et de vente au public.

CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE – LOTISSEMENT LA BOURDETTE

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet établi par le Syaden concernant l'alimentation BT pour le lotissement La Bourdette. Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER) mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE). Ces travaux sont estimés pour un montant de 144 814.80 € TTC à la charge du Syaden et 39 047.40 € à la charge de la commune.

MAIL ADMINISTRE RACCORDEMENT A LA FIBRE

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu d'un administré concernant le raccordement à la fibre non effectué dans plusieurs habitations. L'assemblée conseille à l'administré de se rapprocher auprès du Syaden et de THD Emeraude, gestionnaires du déploiement de la fibre dans la commune et seuls compétents dans ce domaine.

OUESTIONS DIVERSES

- A partir du 1^{er} juillet 2024 la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR) adoptée en loi de finances pour 2024, entrera en vigueur, avec un nouveau zonage appelé « France Ruralité Revitalisation » (FFR). La commune de Saissac, faisant partie de ce nouveau dispositif, doit se positionner sur l'exonération ou non de CFE et TFPB pour l'année 2025. A noter que ces exonérations ne seront plus compensées avec ce nouveau zonage. En cas de passage en Fiscalité Professionnelle Unique au 01/01/2025 par la Communauté de Communes de la Montagne Noire, ces délibérations seraient caduques. De ce fait, le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer.
- L'assemblée approuve la vente d'une parcelle de 85m² au lotissement pratmoulis à Monsieur Philippe CANDEBAT pour un prix de 50.00 € le m².
- Lecture de plusieurs mails ou courriers de remerciements
- Le conseil d'école ayant eu lieu le 25 juin 2024, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'effectif de l'école primaire est en constante diminution depuis quelques années. Un effectif provisoire de 48 enfants est annoncé pour la rentrée prochaine.
- Un point sur les animations est fait par Josette François :
 - o Le 18 juillet : présence de la FAOL pour une journée « Eclats d'eau » avec un programme chargé : d'une part au château :
 - 12h30 : pique-nique tiré du sac
 - 14h-15h30 : visite du château avec tarif unique
 - 20h00 : spectacle

d'autre part à l'espace liberté

- 16h-19h : atelier-observation, dessin, écriture
- 19h00 : partage des carnets réalisés, cartes postales dansées et spectacle : funambule

Médiévales: toutes les animations sont planifiées et les dépliants sont à l'élaboration avec le programme précis.

Des expositions vont être programmées pendant la période estivales – à confirmer

Cette année, les journées européennes du patrimoine seront les 21 et 22 septembre 2024 et la thématique « routes, réseaux et connections ». Une réflexion est faite autour de ce thème.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30

Le Maire,

